

07/3 896

2 MARS 2011

G 3101547

S.A.R.L. 3C Aménagement

R.C.S. Meaux 498 155 498

Siège social : 15 rue de Bruxelles Bâtiment C 77 144 Montévrain

Capital social : 8 000€

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de transfert du siège social

L'an 2011 et le 20 Janvier, à 18 heures, les associés de la société 3C Aménagement, société à responsabilité limitée au capital de 8 000euros, se sont réunis au siège social: pour une réunion extraordinaire, sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article.

Sont présents :

M. POLIMURO Christophe qui détient 40 parts sociales, numérotées de 1 à 40

M. ROMAIN Eric qui détient 40 parts sociales, numérotées de 41 à 80

Est représenté ou sont représentés :

Qui détiennent ensemble 80 parts sociales sur un total de 8000€

M. Polimuro et M. Romain représentant la majorité, l'assemblée est habilitée à prendre la décision extraordinaire.

L'assemblée est présidée par M. POLIMURO Christophe, associé-gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1° les récépissés des lettres recommandées de convocation;

2° les pouvoirs des associés représentés par les mandataires;

3° le rapport de gestion du gérant;

4° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Transfert du siège social de la société,

Lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte Diverses observations sont présentées.

Ordre du jour

– Transfert du siège social au 2 Allée Lech Walesa Bâtiment E13 77 185 Lognes

Résolutions

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) des associés décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social au 2 Allée Lech Walesa Bâtiment E13 77 185 Lognes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

